



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2013

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André, SIMON Jacqueline.

Absents : ARMAND Sylvie, BERTRAND Martine.

Conseillers en exercice	11
Conseillers absents	2
Procuration	0

Table des matières

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2013	1
1. Approbation du PV précédent	2
2. Travaux suite à intempéries.	2
3. Annexe de la mairie.	2
3.1. Bureaux.	2
3.2. Sécurité des archives.	2
3.3. Réalisation d'un parking.	3
4. Affouage.	3

1. APPROBATION DU PV PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2013 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. TRAVAUX SUITE A INTEMPERIES.

Suite aux dernières intempéries le maire a sollicité une entreprise pour une évaluation des travaux nécessaires à certaines réparations de voirie.

Ces travaux concernent :

- le chemin des Césarès
- la coulée de boue de Combe Chabert
- le chemin des Massots
- le chemin des Jardins

Le coût total de ces opérations s'élève à 4329 € TTC.

Pour répondre à certaines interrogations la commission communale de voirie examinera sur site avec l'entreprise le 15 juillet 2013 les travaux à réaliser.

3. ANNEXE DE LA MAIRIE.

3.1. BUREAUX.

Quatre bureaux ont été créés au 1^{er} étage du bâtiment de l'annexe. Ils sont numérotés de l'Est à l'Ouest et attribués comme suit :

- 1) École.
- 2) Association de Chasse « Diane de Montgardin ».
- 3) Comité des Fêtes.
- 4) Paroisse.

Un bail de location à titre gratuit est adopté pour être signé par les associations bénéficiaires.

3.2. SECURITE DES ARCHIVES.

Le directeur des archives départementales a validé notre projet d'archives après une visite des locaux le 3 juillet 2013. Il a cependant préconisé l'installation d'un détecteur de fumée.

Pour suivre cette préconisation le maire a consulté une entreprise Gapençaise de télésurveillance.

La proposition faite par cette entreprise consiste en l'installation d'une centrale d'alarme (détection d'intrusion et de fumée). Il s'agit d'une centrale radio sans fil qui intègre un transmetteur téléphonique relié par GSM. Ce transmetteur est autonome (à piles). Il peut être équipé de plusieurs détecteurs de fumée. Il peut être relié à plusieurs postes téléphoniques.

Le coût de ce dispositif, fourniture et pose comprise s'élève à 2023 € TTC.

Le conseil municipal a donné son accord pour son acquisition.

3.3. REALISATION D'UN PARKING.

Le maire a demandé un devis à une société gapençaise de travaux routiers pour la réalisation d'un revêtement en béton bitumineux (70 m²) pour la création d'un parking et la finition des abords de l'annexe.

Le montant de ce devis s'élève à 10 177 € TTC

Le conseil municipal, à la majorité, accepte le devis ainsi présenté et autorise le maire à le signer et à commander sa réalisation.

4. AFFOUAGE.

Le 24 juin 2013, douze habitants de la commune ont sollicité la délivrance en affouage, pour l'automne prochain ou le printemps suivant, d'une coupe de bois.

En présence de certains de ces pétitionnaires, le conseil municipal a examiné cette question.

Le dernier plan d'aménagement de la forêt communale est arrivé à son terme à la fin de l'année 2012.

Compte tenu des objectifs de mise en production de ce plan, il ne comportait pas pour cette cession de mise en affouage mais l'inscription d'un certain nombre de parcelles aux catalogues des ventes ouvertes aux entreprises forestières. Outre les ressources apportées par ces ventes au budget communal, elles permettent la mise en place d'une régénération de nos essences afin d'assurer la pérennité de notre forêt.

Au cours de son débat, le conseil municipal a estimé qu'il était nécessaire de conserver nos traditions d'attribution raisonnée et planifiée d'affouage au bénéfice des habitants de la commune.

Aussi, il a été demandé à l'ONF la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement. Celui-ci devra prévoir, d'une part une inscription au catalogue de vente mais aussi une attribution partielle d'affouage au bénéfice des habitants de la commune.

Cet affouage pourrait se dérouler en deux temps :

1) Dès que la coupe actuellement vendue à une entreprise forestière adjudicataire sera terminée, les bois non enlevés seront offerts en affouage.

2) Dès que le nouveau plan d'aménagement de la forêt sera présenté par l'ONF (fin 2013 ou début 2014), le conseil municipal pourra décider d'une autre mise en affouage.

Pour ces deux opérations, la liste des affouagistes sera définitivement arrêtée après porter à connaissance de cette possibilité à l'ensemble des habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 21:30.

Le maire

Roger MAMO

